



Section Responsabilités du STWDSTS	Page 1 de 3
Type Responsabilités	Date de la révision 5 mars 2014

Énoncé	<p>En vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i>, L.R.O. 1990, les conseils scolaires peuvent fournir des services de transport à leurs élèves.</p> <p>Ayant comme objectif d'améliorer constamment leur efficacité, le CSV, le CSDCCS, le DPCDSB, l'UGDSB et le WCDSB se sont regroupés en un consortium qui a adopté des lignes directrices ayant trait au transport des élèves.</p> <p>Le transport est organisé et supervisé par le STWDSTS.</p>
Procédures du STWDSTS	<p>Le STWDSTS s'est engagé à :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Fournir aux élèves des services de transport sécuritaires et efficaces, dans des délais raisonnables, à destination et en provenance de l'école.2. Fournir des services de transport personnalisés aux élèves qui ne peuvent accéder au transport régulier en raison d'une déficience physique ou physiologique ou d'un autre problème médical, ainsi qu'aux élèves identifiés comme étant des élèves en difficulté.3. Traiter les plaintes et les demandes d'information ou de changement sur une base individuelle, conformément aux politiques et procédures du STWDSTS.
Responsabilités	<p>Responsabilités du STWDSTS :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Planifier des itinéraires d'autobus sécuritaires, conformément aux politiques et aux procédures du STWDSTS.2. Fournir aux écoles, aux exploitants d'autobus scolaires, aux parents/tuteurs et tutrices et aux élèves un accès aux renseignements sur les itinéraires d'autobus, y compris les heures d'embarquement et de débarquement, par l'entremise de <i>BusPlanner Web</i>.3. Optimiser le trajet en autobus sans mettre en danger la sécurité et le bien-être des élèves.4. Planifier des itinéraires d'autobus efficaces en tenant



Section Responsabilités du STWDSTS	Page 2 de 3
Type Responsabilités	Date de la révision 5 mars 2014

Responsabilités (suite)	<p>compte des facteurs suivants : la sécurité, la durée du trajet, le nombre d'élèves à bord de l'autobus, la taille de l'autobus, le nombre d'autobus par école et la réduction des coûts.</p> <p>5. Planifier des itinéraires efficaces en utilisant le trajet le plus court possible à destination et en provenance de l'école, sur des routes ou des autoroutes publiques</p> <p>6. Recevoir et évaluer les demandes de changement de transport ou les nouvelles demandes de la part des parents et des écoles.</p> <p>7. Planifier les nouveaux itinéraires et informer les parents, les exploitants d'autobus scolaires et les écoles en conséquence.</p> <p>8. Recevoir et évaluer les suggestions des conducteurs et conductrices d'autobus par l'entremise de leur exploitant d'autobus scolaires au sujet des changements possibles aux itinéraires scolaires, prenant les décisions et avisant les parents, l'exploitant d'autobus scolaires et les écoles.</p> <p>9. Fournir aux exploitants d'autobus scolaires des copies lisibles de tous les formulaires intitulés Plan de prévention et de gestion des situations constituant un danger de mort (TF002) dès que les écoles les leur envoient. Le STWDSTS effectuera une mise à jour du dossier de transport de l'élève pour indiquer que l'élève a un problème médical grave.</p>
	<p>Le STWDSTS doit :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Gérer et mettre quotidiennement à jour les services de transport par autobus.2. Communiquer régulièrement avec les exploitants d'autobus scolaires et les directions d'école pour assurer une gestion sécuritaire et efficace des services de transport scolaire tous les jours.3. Communiquer régulièrement avec les parents pour les informer au sujet des politiques, des procédures, des mesures de sécurité, etc.4. Appuyer les directions d'école et les conducteurs et conductrices d'autobus dans le maintien de la discipline à bord des autobus.



Section Responsabilités du STWDSTS	Page 3 de 3
Type Responsabilités	Date de la révision 5 mars 2014

	<ol style="list-style-type: none">5. Créer et organiser des campagnes de sécurité afin de sensibiliser les élèves et d'améliorer leur comportement avant, pendant et après les trajets en autobus scolaire.6. Effectuer des inspections et des activités d'évaluation ayant trait aux services de transport par autobus afin de s'assurer que les exploitants d'autobus scolaires respectent les politiques et procédures du consortium.
--	---